



SAVOIR-FAIRE

La céramiste Sophie Voisin expose ses créations « libres et délicates »

Elle est arrivée à Carcassonne un peu par hasard et a pris le temps de se lancer « pour de vrai » dans l'artisanat. Aujourd'hui Sophie Voisin expose au Patio des créateurs au centre-ville de Carcassonne, et bientôt à la Maison des métiers d'arts de la Cité de Carcassonne et à la Cité potière.

Diplômée de l'école d'art céramique de Vallauris, près de Cannes, dont elle en sort avec mention, Sophie n'en « fait rien par manque de confiance » et se tourne vers la comptabilité. Originaire des Deux-Sèvres, elle décide avec son conjoint de rejoindre le Sud et d'y trouver une ville qui faciliterait les déplacements professionnels de Monsieur. « L'aéroport de Carcassonne est le seul du Sud à faire un aller-retour à Bruxelles tous les jours, c'est pour ça qu'on est là », raconte-t-elle avec son doux regard vert. Dans le quartier de la Reille, leur nouvelle maison dispose d'un garage qui lui ouvre grand les bras. « Il m'a appelée, je me suis projetée dedans et j'ai décidé d'y faire mon atelier. » Fraîchement carcassonnaise, elle vaque sur des contrats en intérim jusqu'à ce qu'une collègue la pousse à participer au Marché des sens, à Villegly. Elle y expose

ses céramiques « avec un trac monstre », pourtant « ça s'est super bien passé, j'ai vendu, j'ai fait beaucoup de rencontres, notamment avec les autres artisans. J'ai aimé le contact avec le public et je me suis dit que ce n'est pas si inaccessible en fait... je m'en étais fait tout un monde ! » Sur ce marché, elle fait la rencontre de l'une des créatrices de ce qui deviendra le Patio des créateurs (une boutique où des artisans

« Se confronter au public avant de prendre confiance en soi »

créateurs se partagent le loyer et les permanences) et rejoint l'aventure. « Il faut vraiment se confronter plusieurs fois au public et aux autres artisans avant de prendre confiance en soi. » Sa marque oKO art est lancée et elle décide alors de s'y consacrer à plein temps.

■ **Un four autoconstruit**
Dans son atelier, Sophie a autoconstruit son four dans un ancien bidon d'huile mécanique « qui



▶ Sophie Voisin : « Lorsque le public adhère, tu as vraiment l'impression d'avoir su faire passer l'émotion. » Photo Claude Boyer

monte à 1 300 degrés ». Maintenant que le succès est là, ce four qui sert tous les jours est trop petit. Un autre en briques est en prévision. Autour de bois flottés, de terre, d'émail et de pigments, Sophie façonne au calme. « Mon travail est très minimaliste, je travaille deux terres (un grès noir et un grès blanc) et un émail. Je suis dans une démarche écoresponsable, je m'attelle à faire de la monocuisson pour diminuer ma consommation d'énergie de gaz, je tente de récupérer tous les

débris de cuisson pour en faire des bijoux et plus tard des tableaux, et je n'utilise pas de tourneur par souci d'économie d'eau. » Sophie travaille à la plaque : « Donc je n'ai pas de découpe et très peu de perte, je connais le grammage de toutes mes créations. » Des créations de bijoux, de vaisselles : assiettes, tasses, bols, saladiers. Des théières occupent actuellement l'esprit de cette femme inspirée par la culture asiatique. « Je pense que je suis imprégnée de cette culture,

je cherche à réaliser des formes apaisantes, réconfortantes avec une prise en main organique, un aspect minéral avec des bords irréguliers. Je veux que le visuel, comme le toucher, soient beaux et agréables. J'ai mis longtemps à trouver les matériaux dont j'avais besoin pour arriver au résultat que j'attendais. Je suis très spontanée et je mets du temps à me dire que ça me plaît ».

■ **Créer avec ses tripes**

En plus du Patio des créateurs où elle expose et tient des permanences depuis août 2019, Sophie présentera ses œuvres à la Cité Potière (un lieu d'exposition de potiers) dès ce mardi puis à la Maison des métiers d'arts de la Cité de Carcassonne à partir du mois d'août. Avec le collectif Paris Occitan, qui regroupe 25 artistes et artisans d'art d'Occitanie, Sophie exposera à la SR Gallery de Bruxelles à la rentrée. Malgré un métier « stressant où on doit avoir toutes les casquettes (artisan, chef d'entreprise, commercial...), c'est satisfaisant d'avoir l'impression de créer avec ses tripes. Tu proposes un petit bout de toi au public et lorsqu'il adhère, qu'il est réceptif, tu as vraiment l'impression d'avoir su faire passer tes émotions. Je me raccroche à ça, c'est magique. »

Justine Bonnery

JUSTICE

« Ce que m'a fait mon père tourne en boucle dans ma tête »

Un homme de 54 ans a comparu cette semaine devant le tribunal pour des faits de violences sur ses deux enfants mineurs. Il a été reconnu coupable et condamné à 6 mois de prison avec sursis.



▶ Le père de famille a été condamné à 6 mois de prison avec sursis simple. Ch Barreau

Chargé de clientèle dans un établissement bancaire et jamais condamné, Bruno, 54 ans, a eu bien du mal à comprendre qu'il comparait devant le tribunal pour des violences sur ses deux garçons de moins de 15 ans, aujourd'hui placés chez leur mère sur décision d'un juge. Les faits reprochés à Bruno courent du 1er mai au 30 juin 2019 à Bram, dans le Lauragais. À cette période, c'est une aide éducatrice qui signale que l'aîné des garçons, âgé de 14 ans, évoque des claques que lui porterait son père régulièrement, ainsi que des coups de poing ou de pied. L'adolescent, qui souffre d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), déclare ainsi que « ce qu'a fait mon père tourne en boucle dans ma tête. » Cet enfant en grande

colère - il fait des crises - ne parvient pas à se dissocier de la violence de son père. Entendu sur les faits, le plus jeune des garçons confirme les agissements de son père, en indiquant qu'il en est lui-même victime. Lui aussi prend des coups. « Mais il aborde plus facilement les faits contrairement à son frère », souligne l'expert qui a examiné les enfants, en précisant que « les deux étaient

en position de défense pour éviter les coups... » Derrière son masque sanitaire, emmitouflé dans son blouson, Bruno a minimisé les faits en expliquant qu'ils étaient occasionnels et non pas habituels comme les disent les enfants : « Oui, j'ai mis une baffe, quelques tapes sur les bras... » Conseil de la mère des enfants, Me Stéphanie Petit a regretté que

le prévenu « maintienne que ces enfants sont des menteurs, qu'ils agissent par vengeance. Il reste dans le déni ! » La somme de 2 000 € pour chacun des enfants a été réclamée.

■ **Pseudo-suivi éducatif**

Au parquet, le vice-procureur aurait espéré « un autre positionnement du prévenu, qui se retranche derrière un pseudo-suivi éducatif. Lorsqu'il a agi, ça a été l'expression d'un mal-être chez lui, encore visible à l'audience... » La peine de 6 mois de prison avec un sursis probatoire de 18 mois a ainsi été requise, avec une obligation de soins et d'indemnisation des victimes. Pour la défense, Me Xavier Fermond est revenu sur « la difficulté d'élever ses enfants, même pour des enfants normaux ». Pour l'avocat carcassonnais, « nous sommes face à une situation qui est la conséquence d'un choix d'éducation. On est pas là dans les violences d'un père alcoolique qui frappe ses enfants ! » Après en avoir délibéré, le tribunal a condamné le prévenu à 6 mois de prison avec un sursis simple. Reconnu coupable, il devra également verser 600 € à chacun de ses enfants victimes.

Yannick Bonnefoy

FAITS DIVERS

Un incendie de camion provoque la coupure de l'autoroute A 61



▶ Sur les lieux de l'accident samedi matin.

L'incendie s'est produit vers 7 h 30, entre Carcassonne et Trèbes, et a perturbé la circulation une partie de la journée.

L'incendie d'un poids lourd transportant des meubles en métal, samedi matin, sur l'autoroute A61, a entraîné des perturbations durant une bonne partie de la matinée sur cet axe très fréquenté le week-end. D'autant que le feu, qui a pris, pour une raison indéterminée pour l'instant, dans le mo-

teur de ce camion de 19 tonnes, s'est produit dans le sens Toulouse-Narbonne, soit la direction des plages. Cet événement a entraîné la coupure de l'autoroute A61 en direction de Narbonne pour permettre aux sapeurs-pompiers de maîtriser l'incendie du poids lourd. La circulation a repris à 9 h sur une voie. Mais la sortie restait conseillée (et l'entrée déconseillée) à Carcassonne-Ouest pendant une bonne partie de la matinée, alors qu'un bouchon de 7 kilomètres s'était formé.



▶ Le véhicule a entièrement brûlé.

Photos Christophe Barreau